

Octobre 2023

Les accidents du travail en Nouvelle-Aquitaine Bilan 2019

En bref

Les **accidents du travail** sont définis comme les accidents par le fait ou à l'occasion du travail. Les **accidents de trajet** se produisent entre le lieu de travail et la résidence principale ou le lieu où le salarié prend ses repas. Ces accidents peuvent donner lieu ou non à un arrêt de travail.

Cette publication porte sur les accidents du travail et de trajet ayant entraînés au moins un jour d'arrêt de travail.

Les données portent sur l'année 2019 et proviennent uniquement du régime général d'assurance maladie (CNAM-TS) et du régime agricole (MSA).

PRÈS DE 66 700 ACCIDENTS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2019

En 2019, les salariés de Nouvelle-Aquitaine du régime général et du régime agricole ont été victimes de 66 697 accidents du travail avec arrêt (AT).

La région représente 9,8 % des AT enregistrés en France métropolitaine, alors qu'elle ne représente que 8,8 %

des salariés. 7 458 accidents de trajet avec arrêt (TR) se sont également produits en 2019.

En 2019, 83 décès ont été reconnus en Nouvelle-Aquitaine suite à un AT, et 25 suite à un TR.

UN NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL EN LÉGÈRE BAISSE EN NOUVELLE-AQUITAINE PAR RAPPORT À 2018

Le nombre d'accidents du travail a baissé de 1,0 % entre 2018 et 2019.

En revanche, si ces accidents sont moins nombreux, ils s'avèrent plus graves : 4 275 AT ont conduit à la fixation d'un taux d'incapacité partielle permanente (IPP), soit une progression de 10,8 % en un an.

A l'inverse, le nombre d'accidents de trajet a augmenté de 1,5 % entre 2018 et 2019 tandis que le nombre d'accidents de trajet avec IPP a diminué de -5,8 % sur la même période.

En 2019, 535 TR ont entraîné une IPP.

Plus inquiétant, le nombre d'accidents mortels a très fortement augmenté en 2019 : alors que leur nombre oscille sur les dernières années entre 54 et 59 décès annuels, il est monté à 83 en 2019.

Cette hausse importante du nombre d'accidents mortels s'observe également au niveau national.

Il s'explique en partie par une croissance du nombre d'emploi, notamment dans des secteurs à hauts risques, tels que la construction et l'agriculture.

Le nombre d'accidents de trajets mortels est un peu en retrait des valeurs observées les dernières années (-3,8 % entre 2018 et 2019).

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PLUS FRÉQUENTS ET PLUS GRAVES EN NOUVELLE-AQUITAINE QU'AU NIVEAU NATIONAL

En Nouvelle-Aquitaine 25,2 accidents (avec arrêt de travail) surviennent à chaque million d'heures travaillées.

Ce **taux de fréquence** n'est que de 21,3 accidents par millions d'heures en France métropolitaine.

L'**indice de gravité** des accidents du travail, qui rend compte des séquelles permanentes par millions

d'heures travaillées, est également plus élevé en Nouvelle-Aquitaine : 18,5 accidents avec IPP par millions d'heures travaillées en Nouvelle-Aquitaine contre 13,1 au niveau métropolitain.

LES HOMMES ET LES OUVRIERS PLUS SOUVENT VICTIMES D'ACCIDENTS

En 2019, 65 % des victimes d'accidents du travail sont des hommes.

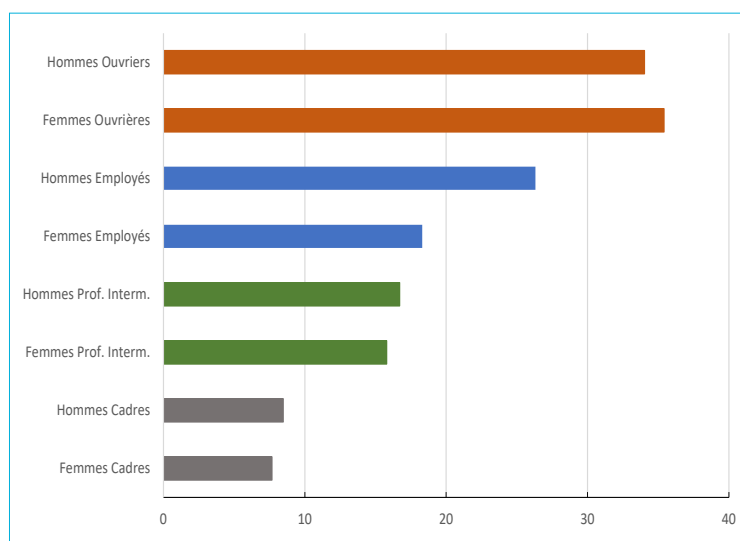
Parmi les victimes d'accidents graves (avec IPP), les hommes représentent 66 % des personnes atteintes. La fréquence et la gravité sont plus élevées chez les hommes.

Les ouvriers sont les plus exposés aux accidents, et notamment les plus graves. Ils représentent à eux seuls en effet 47 % des accidents en 2019 en Nouvelle-Aquitaine, et 45 % des accidents graves.

Avec 34,3 AT par millions d'heures salariées, les ouvriers sont plus fréquemment exposés que les autres catégories socioprofessionnelles ; de même, avec un indice de gravité à 25,8, ils sont également plus souvent victimes d'accidents graves.

A catégories socio-professionnelles égales, les femmes sont aussi souvent victimes d'accidents que les hommes, à l'exception des employées.

Ainsi, bien que moins nombreuses (4,6 fois moins d'heures travaillées que les hommes), les ouvrières sont autant victimes d'accidents du travail que les ouvriers.

TAUX DE FRÉQUENCE DES AT
SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET LE GENRE

SOURCE : DARES, BASE ATMP 2019

DES ACCIDENTS PLUS FRÉQUENTS MAIS MOINS GRAVES CHEZ LES JEUNES

La fréquence des accidents du travail diminue avec l'âge, tandis que l'indice de gravité ne cesse de croître avec l'âge.

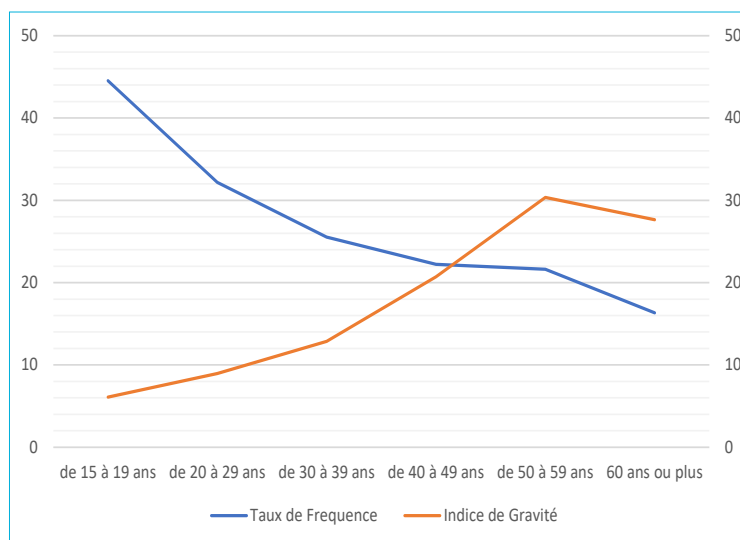
Les moins de 20 ans constituent le groupe le plus exposé aux risques, avec un taux de fréquence atteignant 44,5 par millions d'heures travaillées, ce qui peut s'expliquer par un manque d'expérience, une affectation à des postes à risques ou une connaissance insuffisante de l'environnement de travail.

Alors qu'ils deviennent moins fréquents lorsque les salariés sont plus âgés, les accidents sont plus graves.

Les salariés de 50 ans et plus représentent 40 % des accidents graves, alors qu'ils ne comptent que pour 27 % du volume d'heures travaillées.



TAUX DE FRÉQUENCE ET INDICE DE GRAVITÉ SELON L'ÂGE



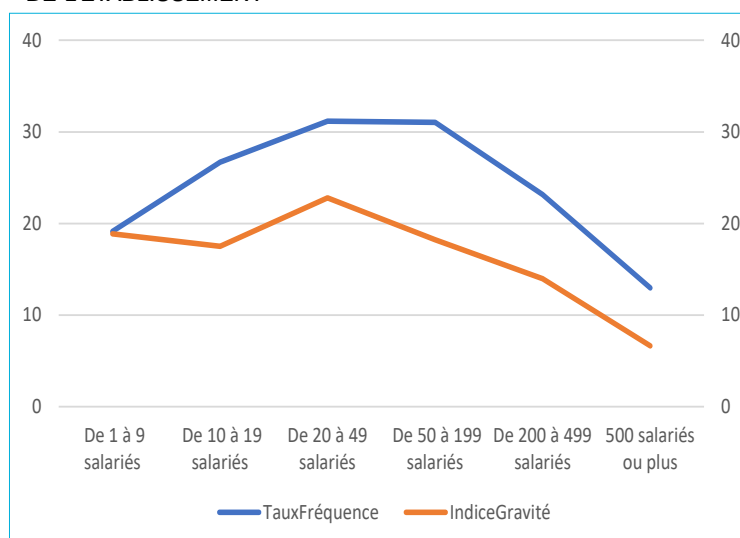
SOURCE : DARES, BASE ATMP 2019

DES ACCIDENTS MOINS FRÉQUENTS ET MOINS GRAVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE GRANDE TAILLE

Les taux de fréquence et les indices de gravités apparaissent les plus élevés dans les établissements de taille intermédiaire.
Les établissements de moins de 10 salariés et de 500 salariés et plus enregistrent des taux plus faibles.
Les secteurs d'activités des très grands établissements peuvent expliquer en partie leur moindre sinistralité,

les secteurs les plus touchés (construction, agriculture) étant moins souvent représentés.
La prévention est plus facilement assurée régulièrement dans ces établissements de grande taille, de même que l'externalisation des risques.

TAUX DE FRÉQUENCE ET INDICE DE GRAVITÉ SELON LA TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT



SOURCE : DARES, BASE ATMP 2019


COMMERCE ET CONSTRUCTION AUX PREMIERS RANGS POUR LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL

Cinq secteurs d'activités regroupent à eux seuls 56 % de l'ensemble des accidents du travail survenus en Nouvelle-Aquitaine en 2019.

Le commerce représente 9 586 AT (soit 14 % de l'ensemble des AT), suivi de la construction (avec 13 %), l'hébergement médico-social et action sociale sans hébergement (avec 13%), le transport, entreposage (avec 8 %) et les activités des agences de travail temporaire (avec 8 % des AT).

Les secteurs les plus accidentogènes, présentant le taux de fréquence d'AT les plus élevés, sont ceux qui emploient très majoritairement des hommes et des ouvriers : les activités des agences de travail tempo-

raire, la construction, l'agriculture, sylviculture, pêche, les transports, entreposage, le travail du bois, papier, imprimerie et la métallurgie.

Parmi les plus propices aux accidents, seuls trois secteurs se démarquent par leur faible recours aux ouvriers : les arts, spectacles, activités récréatives, l'hébergement médico-social et action sociale sans hébergement, et les activités de services administratifs et soutien.

Le secteur de l'agriculture, sylviculture, pêche présente l'indice de gravité le plus élevé.

Ce secteur a enregistré 3 179 accidents du travail en 2019, dont 401 ayant entraîné une incapacité partielle permanente.

NA38	Nombre d'accidents du Travail	Taux de fréquence	Indice de gravité	Part du volume horaire salarié	Part du volume horaire salarié réalisé par les ouvriers dans le secteur
Ensemble des secteurs	66697	25,2	18,5	100%	35%
GZ - Commerce	9586	20,7	12,1	17%	23%
FZ - Construction	8417	38,5	34,4	8%	69%
QB - Hébergement médico-social et Action sociale sans hébergement	8372	46,5	23,5	7%	7%
HZ - Transports, entreposage	5433	31,8	23,9	6%	66%
NI - Activités des agences de travail temporaire	5327	48,5	30,5	4%	79%
NZ - Activités de services administratifs et soutien	4290	31,3	23,3	5%	44%
IZ - Hébergement, restauration	3691	25,3	8,8	6%	18%
AZ - Agriculture, sylviculture, pêche	3179	35,5	54,7	3%	79%
QA - Activités pour la santé humaine	2692	22,1	12,0	5%	5%
CA - Fabrication denrées, boissons, tabac	2499	24,8	21,4	4%	59%
RZ - Arts, spectacles, activités récréatives	1674	50,4	35,0	1%	12%
CC - Travail du bois, papier, imprimerie	1502	31,4	27,1	2%	68%
OZ - Administration publique	1411	18,4	41,1	3%	19%
CH - Métallurgie	1339	28,8	16,7	2%	66%
CM - Autres industries manufacturières	866	21,1	17,0	2%	50%
CL - Fabrication matériels de transport	861	16,5	7,2	2%	42%

Source : DARES base ATMP



PRÈS DE 7 500 ACCIDENTS DE TRAJET EN NOUVELLE-AQUITAINE

Les salariés de Nouvelle-Aquitaine ont subi 7 458 accidents de trajet ayant entraîné un arrêt en 2019, soit 7,5 % des accidents de trajet de France métropolitaine.

Parmi ces accidents, 535 ont entraîné une IPP.

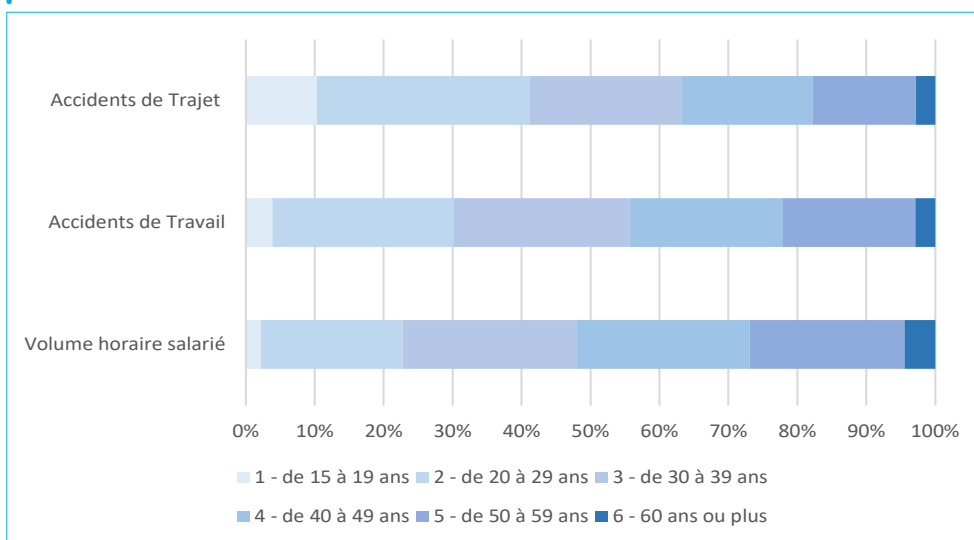
En Nouvelle-Aquitaine, les femmes sont plus fréquemment victimes d'accidents de trajets que les hommes (51 % contre 49 % pour les hommes).

Les moins de 30 ans représentent 43 % des accidentés, alors qu'ils ne pèsent que 23 % du volume d'heures

salariées en Nouvelle-Aquitaine. Employés et ouvriers comptent le plus d'accidents de trajet, avec respectivement 37 et 33 % des victimes.

Les principaux secteurs d'activités concernés par les TR, représentant à eux cinq 54 % de l'ensemble des TR de la région, sont le commerce (17 %), l'hébergement médico-social et action sociale sans hébergement (12 %), l'hébergement-restauration (10 %), les activités de services administratifs et soutien (8 %) et les activités des agences de travail temporaire (7 %).

ACCIDENTS ET VOLUME HORAIRE PAR CLASSES D'ÂGE



SOURCE : DARES, BASE ATMP 2019

UN ACCIDENT MORTEL LIÉ AU TRAVAIL TOUS LES 3 JOURS ET DEMI EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'année 2019 est la plus meurtrière en termes d'accidents liés au travail sur la période récente.

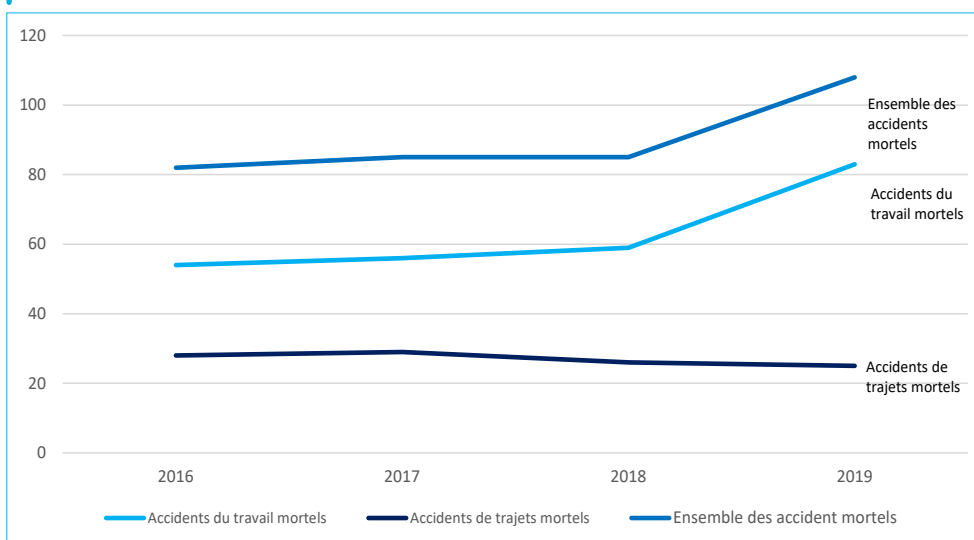
Alors que le nombre de décès est stable autour de 85 décès dans la région entre 2016 et 2018, ce nombre passe à 108 en 2019.

Cette évolution est due à la forte progression du nombre de décès liés aux accidents du travail (+ 24 décès en un an, soit + 40,7 %), le nombre de disparitions liées aux

accidents de trajet demeurant stable, autour de 25 décès annuels.

Cette forte évolution, observable sur tout le territoire national, est due à une augmentation du nombre d'emplois dans l'économie, notamment dans les secteurs à haut risques, tels que la construction et l'agriculture.

ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU TRAVAIL EN NOUVELLE-AQUITAINE DEPUIS 2016



SOURCE : DARES, BASE ATMP 2019



Parmi l'ensemble des accidents mortels du travail survenus en 2019, 93 % sont des hommes, et 64 % des ouvriers.

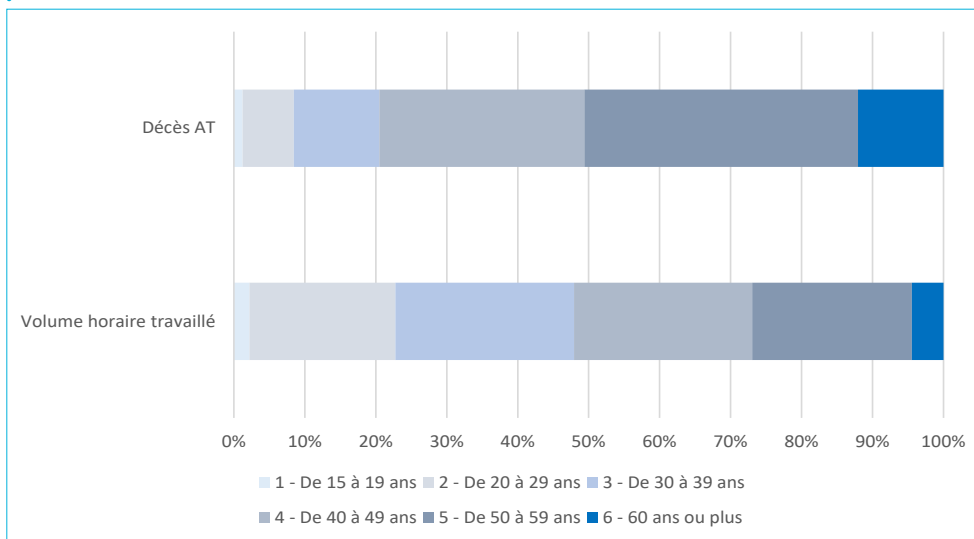
Le **secteur de la construction** est le plus touché, avec 15 décès. 11 salariés sont morts dans les transports et l'entreposage, 8 dans les activités de travail temporaire, 8 également dans le commerce, 6 dans la fabrication de denrées, boissons, tabac et 6 dans l'agriculture, sylviculture, pêche.

Parmi les profils les plus concernés par les décès dus à un accident du travail, on retrouve les plus de 50 ans et intérimaires.

Les salariés de 50 ans et plus représentent 51 % des décès dus à un accident du travail, alors qu'ils ne représentent que 27 % des heures de travail.

Les accidents mortels dont sont victimes les travailleurs intérimaires sont liés à leur mission, qui est parfois assez courte et demande aux salariés de se familiariser fréquemment à de nouvelles pratiques.

ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS ET VOLUME HORAIRE TRAVAILLÉ SELON L'ÂGE



SOURCE : DARES, BASE ATMP 2019

Parmi les 25 accidents de trajets mortels enregistrés en 2019, 84 % étaient des hommes, soit 21 victimes. 40 % étaient des ouvriers, et 32 % des employés. Les secteurs les plus exposés sont les activités de ser-

vices administratifs et de soutien (20 % des décès), et on retrouve, comme pour les accidents du travail mortels, la construction et les activités des agences de travail temporaire (16 % chacun).

Cette étude, réalisée par la DREETS, s'inscrit dans le cadre du 4^{ème} Plan Régional de Santé au Travail. Partant de l'objectif commun que nul ne devrait perdre la vie du fait de son travail, ce plan fait de la lutte contre les accidents du travail graves et mortels son axe transversal.

Aussi, un groupe de travail multi partenarial dédié au diagnostic territorial en santé au travail analyse notamment les données en matière d'accidents du travail en Nouvelle-Aquitaine. Cette publication fait suite aux échanges issus de ce groupe de travail.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Ceren Inan « Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ? »
DARES analyse n°53, octobre 2022

Sébastien Abline « Les accidents du travail et maladies professionnelles en Bretagne en 2018 »
DREETS Bretagne juillet 2022

Thomas Coutrot, Ceren Inan « Les salariés des entreprises sous-traitantes sont-ils davantage exposés aux accidents du travail ? »
DARES analyse n°14, mars 2023

Responsable éditorial
Jean-Guillaume
Bretenoux
Directeur régional

Coordination éditoriale
Olivier Dufour
Service Etudes Statistiques
Appui Méthodes

Rédaction
Hubert Podevin
Service Etudes Statistiques
Appui Méthodes

DREETS Nouvelle-Aquitaine
Immeuble le Prisme
19, rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX cedex

Maquettage : Corinne Urban
Service Communication Dreets Nouvelle-Aquitaine

n° ISSN : 0231-6889

dreets-na.statistiques@dreets.gouv.fr